

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU BOIS DE L'AUMÔNE**

Nombre de membres			
Afférents au Comité Syndical	En exercice	Présents	Quorum
86	86	68	44

Date de convocation du Comité Syndical
12/05/2026

Date d'affichage de la convocation au siège
12/05/2026

SEANCE DU
19 MAI 2026

Le 19 mai 2026 à 16h30, les membres du Comité Syndical dûment convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle Marcel Passelaigue à EFFIAT, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du Comité : M. Thierry MARTIN est désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

ETAIENT PRESENTS (délégués titulaires et suppléants) :

Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans : Madame Cécile BERTAUD, Monsieur Sébastien CHANUDET, Monsieur Lionel CHAUVIN, Monsieur Josquin GARAYT, Monsieur Stéphane GENESTIER, Monsieur Olivier HABLOT, Monsieur Marc LASSALAS, Monsieur André LAVIE, Monsieur André MARQUIER, Monsieur Thierry MARTIN, Madame Anne MAZAUDIER, Monsieur Didier MIGNE, Monsieur José PAZOS-SANTIAGO, Madame Isabelle RAYMOND, Madame Aziliz SIMON LECART, Monsieur Paul THIEL, Madame Edwige TIXIER, Madame Malory GIANGRECO, Madame Brigitte GAGNEVIN, Monsieur Yves GODART, Madame Maddy MASSON.

Billom Communauté : Monsieur Patrick CHAVAROT, Monsieur Michel CREPEL, Monsieur Michel DEGOILLE, Monsieur Emeric DECOMBE, Monsieur Régis DODAT, Monsieur Yves GUILLEMETTE, Monsieur Guy MAILLARD, Monsieur Vincent MAZIN, Madame Maria PEIXOTO, Monsieur Dominique ROSSIGNOL.

Communauté de Communes Plaine Limagne : Monsieur Romain DARLET, Madame Céline AYME, Madame Brigitte BILLEBAUD, Monsieur Yannick BOUSSET, Monsieur Frédéric DEMESSINE, Monsieur Vincent ESCARZAGA, Monsieur Alain FEYDEL, Monsieur Frédéric MARTIN, Monsieur Ludovic POINTON, Monsieur Philippe ROUGERON.

Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge : Monsieur Denis GEORGES, Monsieur François MOULIN, Monsieur Laurent NONY, Monsieur Stéphane MICHALET, Monsieur Dominique GIRARD, Madame Kristel POIROT, Monsieur Lionel LARROUSSE, Madame Leslie MAZUEL.

Communauté de Communes Entre Dore Et Allier : Monsieur Gilles BERGAMI, Monsieur Jérémy BOUCHE, Monsieur Jean-François CHAUVEAU, Madame Angélique CONSTANT, Madame Pascaline HABONNEL, Madame Dominique REY, Madame Véronique SAUZEDDE, Madame Dorothée TRICHARD.

Mond'Arverne Communauté : Monsieur Éric CALCHERA, Monsieur Gérard VIALAT, Monsieur Bernard DUCREUX, Madame Bénédicte HEALY, Monsieur Alain LAGRU, Madame Edwige NOUARI, Monsieur Sébastien SIMIONI, Monsieur Damien COULON, Monsieur Damien HEYRAUD, Monsieur Anthony PEIREIRE, Monsieur Gérard VALLET.

Pouvoirs :

- M. Jean Louis Raynaud donne procuration à M. Stéphane GENESTIER
- Mme Bérange Lambert donne procuration à M. Marc LASSALAS
- M. Jean Pierre CHRETIEN donne procuration à M. Sébastien CHANUDET

Constituant la majorité des membres en exercice. Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Thème : QUESTIONS INSTITUTIONNELLES

Dél. 2026-22 : Élection des délégués auprès du VALTOM

VU l'article L 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts du VALTOM en date du 31/12/2015 (arrêté préfectoral 15-01892),

En application de l'article 7 des statuts du VALTOM modifiés en date du 21 février 2013, il convient de faire désigner par le Comité Syndical du Syndicat du Bois de l'Aumône, 6 représentants titulaires et 6 représentants suppléants appelés à siéger au sein de l'assemblée délibérante du VALTOM.

De plus, l'article 7 des statuts du VALTOM stipule que : « *Chaque délégué titulaire a un suppléant désigné en même temps et dans les mêmes conditions que le délégué titulaire. Le délégué suppléant est appelé à siéger au comité syndical avec voix délibérative en cas d'empêchement de son délégué titulaire* ».

Cette élection donne lieu, pour chaque délégué titulaire et suppléant, à un scrutin uninominal secret à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour, en cas d'égalité des voix l'élection est acquise au plus âgé.

Le Président propose au Comité Syndical de procéder, après appel à candidature, à l'élection de 6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants au VALTOM, ces derniers étant appelés à remplacer leur délégué titulaire absent ou empêché.

1^{er} délégué titulaire auprès du VALTOM :

Candidat(s) : M. Lionel CHAUVIN

Les résultats sont les suivants :

- Ne prend pas part au vote : 3
- Votants : 68
- Suffrages nuls : 0
- Suffrages blancs : 3
- Suffrages exprimés : 65
- Majorité absolue : 33

Ont obtenu :

- M. Lionel CHAUVIN : 65 voix

Monsieur Lionel CHAUVIN, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué titulaire auprès du VALTOM.

2^{ème} délégué titulaire auprès du VALTOM :

Candidat(s) : M. Stéphane GENESTIER

Les résultats sont les suivants :

- Ne prend pas part au vote : 2
- Votants : 69
- Suffrages nuls : 0
- Suffrages blancs : 2
- Suffrages exprimés : 67
- Majorité absolue : 34

Ont obtenu :

- M. Stéphane GENESTIER : 67 voix

Monsieur Stéphane GENESTIER, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué titulaire auprès du VALTOM.

3^{ème} délégué titulaire auprès du VALTOM :

Candidat(s) : M. Alain LAGRU

Les résultats sont les suivants :

- Ne prend pas part au vote : 3
- Votants : 68
- Suffrages nuls : 0
- Suffrages blancs : 2
- Suffrages exprimés : 66
- Majorité absolue : 34

Ont obtenu :

- M. Alain LAGRU : 66 voix

Monsieur Alain LAGRU, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué titulaire auprès du VALTOM.

4^{ème} délégué titulaire auprès du VALTOM :

Candidat(s) : M. Guy MAILLARD

Les résultats sont les suivants :

- Ne prend pas part au vote : 4
- Votants : 67
- Suffrages nuls : 0
- Suffrages blancs : 3
- Suffrages exprimés : 64
- Majorité absolue : 33

Ont obtenu :

- M. Guy MAILLARD : 64 voix

Monsieur Guy MAILLARD, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué titulaire auprès du VALTOM.

5^{er} délégué titulaire auprès du VALTOM :

Candidat(s) : M. Denis GEORGES

Les résultats sont les suivants :

- Ne prend pas part au vote : 2
- Votants : 69
- Suffrages nuls : 0
- Suffrages blancs : 4
- Suffrages exprimés : 65
- Majorité absolue : 33

Ont obtenu :

- M. Denis GEORGES : 63 voix
- M. Stéphane GENESTIER : 1 voix
- M. Eric CALCHERA : 1 voix

Monsieur Denis GEORGES, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué titulaire auprès du VALTOM.

6^{ème} délégué titulaire auprès du VALTOM :

Candidat(s) : M. Frédéric MARTIN

Les résultats sont les suivants :

- Ne prend pas part au vote : 3
- Votants : 68
- Suffrages nuls : 0
- Suffrages blancs : 4
- Suffrages exprimés : 64
- Majorité absolue : 33

Ont obtenu :

- M. Frédéric MARTIN : 62 voix
- M. Gérard VIALAT : 2 voix

Monsieur Frédéric MARTIN, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué titulaire auprès du VALTOM.

1^{er} délégué suppléant du VALTOM :

Candidat(s) : Mme Dorothée TRICHARD

Les résultats sont les suivants :

- Ne prend pas part au vote : 4
- Votants : 67
- Suffrages nuls : 0
- Suffrages blancs : 5
- Suffrages exprimés : 62
- Majorité absolue : 32

Ont obtenu :

- Mme Dorothée TRICHARD : 61 voix
- M. Lionel LARROUSSE : 1 voix

Madame Dorothée TRICHARD, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée suppléante auprès du VALTOM.

2^{ème} délégué suppléant auprès du VALTOM :

Candidat(s) : Mme Malory GIANGRECO

Les résultats sont les suivants :

- Ne prend pas part au vote : 4
- Votants : 67
- Suffrages nuls : 0
- Suffrages blancs : 2
- Suffrages exprimés : 65
- Majorité absolue : 33

Ont obtenu :

- Mme Malory GIANGRECO : 64 voix
- M. Emeric DECOMBE : 1 voix

Madame Malory GIANGRECO, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée suppléante auprès du VALTOM.

3^{ème} délégué suppléant du VALTOM :

Candidat(s) : Mme Cécile BERTAUD

Les résultats sont les suivants :

- Ne prend pas part au vote : 3
- Votants : 68
- Suffrages nuls : 0
- Suffrages blancs : 2
- Suffrages exprimés : 66
- Majorité absolue : 34

Ont obtenu :

- Mme Cécile BERTAUD : 63 voix
- M. Nicolas BEAURE : 1 voix
- M. Stéphane GENESTIER : 1 voix
- Mme Malory GIANGRECO : 1 voix

Madame Cécile BERTAUD, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée suppléante auprès du VALTOM.

4^{ème} délégué suppléant auprès du VALTOM :

Candidat(s) : M. Damien HEYRAUD, Mme Edwige TIXIER

Les résultats sont les suivants :

- Ne prend pas part au vote : 4
- Votants : 67
- Suffrages nuls : 0
- Suffrages blancs : 2
- Suffrages exprimés : 65
- Majorité absolue : 33

Ont obtenu :

- M. Damien HEYRAUD : 45 voix
- Mme Edwige TIXIER : 20 voix

Monsieur Damien HEYRAUD, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué suppléant auprès du VALTOM.

5^{ème} délégué suppléant du VALTOM :

Candidat(s) : Mme Kristel POIROT

Les résultats sont les suivants :

- Ne prend pas part au vote : 4
- Votants : 67
- Suffrages nuls : 0
- Suffrages blancs : 5
- Suffrages exprimés : 62
- Majorité absolue : 32

Ont obtenu :

- Mme Kristel POIROT : 59 voix
- Mme Véronique SAUZEDDE : 2 voix
- M Gérard VIALAT : 1 voix

Madame Kristel POIROT, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée suppléante auprès du VALTOM.

6^{ème} délégué suppléant auprès du VALTOM :

Candidat(s) : M. Bernard DUCREUX

Les résultats sont les suivants :

- Ne prend pas part au vote : 4
- Votants : 67
- Suffrages nuls : 0
- Suffrages blancs : 3
- Suffrages exprimés : 64
- Majorité absolue : 33

Ont obtenu :

- M. Bernard DUCREUX : 63 voix
- Mme Edwige TIXIER : 1 voix

Monsieur Bernard DUCREUX, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué suppléant auprès du VALTOM.

Le Comité Syndical,

Article 1 : ELIT comme représentants du Syndicat du Bois de l'Aumône pour siéger au VALTOM :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
- M. Lionel CHAUVIN	- Mme Dorothée TRICHARD
- M. Stéphane GENESTIER	- Mme Malory GIANGRECO
- M. Alain LAGRU	- Mme Cécile BERTAUD
- M. Guy MAILLARD	- M. Damien HEYRAUD
- M. Denis GEORGES	- Mme Kristel POIROT
- M. Frédérick MARTIN	- M. Bernard DUCREUX

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président,

Lionel CHAUVIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou affichage et de sa transmission en Préfecture devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

Accusé de réception en préfecture
063-256300161-20260522-DEL22-2026-DE
Date de réception préfecture : 22/05/2026